

Département de l'Yonne

Communauté de
Communes du JovinienEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	15 février 2012	Nombre de conseillers communautaires En exercice: 49 Présents : 46 Votants : 47
Date d'affichage de la convocation :	15 février 2012	

Séance du 23 février 2012

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le jeudi vingt trois février deux mille douze à dix huit heures trente, à la salle polyvalente de Chamvres, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Benoît COPPIN, Madame Catherine LOUBAT, Monsieur Philippe MAUNY, Monsieur Laurent RIOTTE, Madame Catherine DECUYPER, Madame Jacqueline LEFEBVRE (suppléante), Monsieur Patrick LEMAISTRE, Madame Raymonde ALLOUIS, Monsieur Bernard GUINOT, Monsieur Yannick VILLAIN, Monsieur Claude FRACHET, Madame Françoise DUPUIS, Monsieur Yves ROY, Monsieur Lucien JEAN-BAPTISTE, Monsieur Pascal JACQUEMARD, Monsieur Bernard QUINOT, Monsieur Rémi BICHEBOIS, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Guy DUCHENNE, Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, Monsieur Claude PERREAU (suppléant), Madame Michèle NANGOT (suppléante), Monsieur Patrice CHASSERY, Monsieur Olivier CENDRE, Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Yann CHANDIVERT, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Maurice COLAS, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Mohamed BELKAID (suppléant), Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Monsieur Jean-Claude GRELARDON, Monsieur Jean-Pierre BAUSSART, Madame Valérie BRUSIN, Monsieur Louis BOUCHERON, Madame Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSEIJ, Monsieur Michel THIAVILLE

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Hervé DESCHAMPS, suppléé par Mme Michèle NANGOT
Madame Manuelle MOINE suppléée par M. Mohamed BELKAID
Monsieur Lionel PERREAU, suppléé par M. Claude PERREAU
Monsieur Claude GRUET, a donné son pouvoir à M. Michel KOZEL
Madame Eliette ITALIANO
Monsieur Jean-Pierre VIGNOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Frédérique COLAS



OBJET : Fixation des montants de dotation de solidarité communautaire pour les communes « historiques » de la CCJ

OBJET : Fixation des montants de dotation de solidarité communautaire pour les communes « historiques » de la CCJ

VU l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts prévoyant les conditions d'institution de la Dotation de Solidarité Communautaire,

VU la délibération du 27 mars 2003 par laquelle la Communauté de Communes du Jovinien a institué la Dotation de Solidarité Communautaire, au prorata de l'Attribution de Compensation,

CONSIDERANT que la Communauté de Communes doit disposer de marges de manœuvres financières pour assurer la mise en oeuvre de ces compétences et de ses projets,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances et Transfert de Charges réunie le 13 février 2012,

VU l'avis favorable du bureau communautaire réuni le 13 février 2012,

Il est proposé le reversement de la Dotation de Solidarité Communautaires pour les communes « historiques » de la CCJ:

commune	2012
BEON	76,00
CHAMPLAY	1 970,40
LOOZE	80,00
BUSSY	996,80
JOIGNY	143 971,20
VILLECIEN	130,40
TOTAL DSC	147 224,80

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le versement de la Dotation de Solidarité Communautaires pour les communes historiques de la CCJ conformément au tableau ci-dessus.

Pour Copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET



Date de réception
par la Préfecture : 6/03/2012
date de publication : 7/03/2012